Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Chancellerie fédérale ChF
Transformation numérique et gouvernance de l'informatique TNI

14.09.2026

Em002-4.1 Liste de contrôle Communauté OSS

Version 2.0-49d56ce

Table des matières

1. Objet 2

1.1. Nom et brève description du logiciel 2

1.2. Personne de contact et autorisation 2

2. Liste de contrôle 2

3. Remarques finales 4

Cette liste de contrôle accompagne les documents *Em002-2 Instructions pour la publication de logiciels open source* et *Em002-4 Guide des communautés OSS*.
Elle doit être remplie au début d'un projet ou au début des clarifications en vue de la publication, puis complétée par la suite.
Concernant les modèles de support OSS, voir le chapitre 8 du *Em002-1 Guide pratique pour les logiciels open source dans l'administration fédérale*.

1. Objet

1.1. Nom et brève description du logiciel

Indiquez le nom du logiciel.

1.2. Personne de contact et autorisation

Indiquez la personne de contact du service spécialisé ainsi que les personnes responsables qui ont autorisé la publication du logiciel.

2. Liste de contrôle

Type de communauté

La communauté peut déjà exister, ce qui simplifie considérablement la tâche.

☐ Existe (des tiers peuvent en assurer la direction)

☐ La Confédération en assure la direction

☐ Partenaires sur un pied d'égalité (Confédération et partenaires/fournisseurs)

☐ Autre

Bibliothèque ou logiciel complet ?

Il n'existe en règle générale pas de concept de communauté pour les bibliothèques. Un add-on ne peut être utilisé qu'avec un produit commercial.

☐ Logiciel complet

☐ Bibliothèque

☐ Add-on

☐ Autre

Quel type de communauté est prévu ?

Le choix du type de communauté devrait être justifié en deux ou trois phrases.

☐ Aucune, publication uniquement (as-is) (publication minimale)
Remarque : une adresse électronique doit être disponible, le fichier publicode.yaml doit être rempli

☐ Releases / suivi des problèmes (support minimal, autoriser au besoin le support par des tiers)

☐ Communauté

Existe-t-il des coutilisateurs potentiels ou effectifs du logiciel ?

Existe-t-il des clients potentiels pour le logiciel ? Les utilisateurs possibles et connus peuvent être indiqués dans le champ de texte (voir *Em002-2 Instructions pour la publication de logiciels open source,* chapitre 3.1.1).

☐ Aucun envisageable

☐ Utilisateurs potentiels (sont envisageables)

☐ Utilisateurs connus (se sont déjà manifestés)

☐ Parties prenantes (membres de la communauté déjà définis ou connus)

Liste des services / entreprises concernés.
Cela donne une indication de la pertinence du logiciel pour des tiers.

Qui assume la gestion du produit ?

La gestion du produit est en premier lieu responsable du développement ultérieur de celui-ci. En particulier lorsque ce rôle est assumé par des tiers, les entreprises ou organisations devraient si possible être nommées.

☐ Office fédéral

☐ Prestataire

☐ Fournisseur(s) / tiers

☐ Organisation commune

☐ Ouvert

Intégration des fournisseurs

Comment les fournisseurs sont-ils intégrés ?

☐ Mandataire

☐ Partenaire

☐ Organe responsable

☐ Autre

Type d’organisation

Quelle forme d’organisation la communauté revêt-elle ? Cela devrait être expliqué en détail, en particulier si « Autre » est choisi. Compte tenu de la charge que cela représente, une nouvelle association ne devrait être créée que pour de très bonnes raisons.

☐ Secteur public uniquement

☐ Société simple

☐ Association nouvelle ou existante

☐ Autre (p. ex. une fondation, existante ou non)

Répartition des coûts

Elle devrait être fixée dans le concept de communauté. Le chapitre 5.5 du *Em002-4 Guide des communautés OSS* fournit des informations à ce sujet.

Quels moyens et quelles ressources sont nécessaires ? Les réflexions relatives à la répartition des coûts devraient être brièvement exposées.

☐ La Confédération paie

☐ Chaque partie supporte ses propres coûts

☐ Principe de causalité

☐ La Confédération ne prend en charge aucun coût de la communauté

☐ Partage des coûts (p. ex. par le biais d'une association)

☐ Publication, partiellement prise en charge par des tiers (p. ex. parce que le logiciel a été créé avant le 1er janvier 2024 et qu'ils souhaitent absolument l'utiliser)

☐ Si des prestations supplémentaires sont proposées conformément à l'art. 9, al. 5 et 6, LMETA, cela est-il fixé dans le concept de communauté ?
Le concept de communauté contient les indications correspondantes.

☐ Le concept de communauté a-t-il été établi ?

Le concept de communauté a été établi ou un concept existant est repris ?
(veuillez insérer le lien)

☐ Les contrats nécessaires sont-ils disponibles ?

☐ Contributor Licence Agreement (CLA)[1] établi ou repris

☐ Association fondée, si nécessaire.

3. Remarques finales

Remarques et renvois à d'autres documents pertinents

Classement du formulaire

1. Voir également le *Em002-3 Guide de licences OSS*. À défaut, des Developer Certificates of Origin (DCO) peuvent aussi être utilisés.

Veuillez classer ce formulaire avec la documentation de projet et le remettre au service compétent de votre unité d’organisation.

Licence du modèle de liste de contrôle : CC0 1.0 Universal

Ce document est publié sous licence CC0. Il peut être librement utilisé, modifié et diffusé, y compris à des fins commerciales et dans tout format.